

L'Opus Dei défend la réputation de ses membres

La justice se penchait, jeudi 4 décembre, sur une plainte en diffamation déposée par l'Opus Dei à l'encontre du livre Camino 999.

05/12/2008

Face à une diffamation ou une agression, trois attitudes sont possibles : se taire, dialoguer et communiquer, ou saisir la justice.

La publication du roman « Da Vinci Code » suivie du film du même nom conduisit l'Opus Dei à ouvrir en grand ses portes et se prêter au jeu des médias.

Un an plus tard, l'annonce de la publication d'un roman policier reposait la même question : quelle réaction adopter face à l'exploitation du fantasme d'un Opus Dei secret et criminel. Faute de réponse de la part de la maison d'édition, une fois l'ouvrage paru, nous avons dû choisir la troisième voie : saisir la justice.

La plainte est motivée par l'assimilation de l'Opus Dei dans l'ouvrage à une organisation criminelle, en mêlant à dessein fiction et réalité. Dans cette démarche, l'Opus Dei a pour seul but de protéger la réputation de ses membres, présentés avec insistance dans ce livre comme des malfaiteurs

et des assassins, ainsi que sa propre réputation.

Attaché à la liberté de création et d'expression, l'Opus Dei ne souhaite en aucune façon porter atteinte au fonctionnement d'une maison d'édition, mais désire faire entendre la voix de ceux, nombreux, qui sont reconnaissants de la formation chrétienne qu'ils reçoivent en son sein.

Par principe, sa position reste celle de l'ouverture et du dialogue, mais il a logiquement à cœur d'éviter l'émulation et la prolifération d'ouvrages mettant injustement en cause son image et l'honnêteté de ses membres.

En pièce jointe, vous pourrez écouter une interview réalisée par la Radio Europe 1 à l'occasion de cette affaire (au format MP3). Pour l'écouter, "clic droit > Enregistrer la cible du lien

sous..." puis cliquez sur le fichier obtenu.

pdf | document généré automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-fr/article/lopus-dei-defend-la-reputation-de-ses-membres/>
(06/02/2026)